

J'ai passé une demi-journée affligeante au tribunal de police...

écrit par Fonzy | 16 décembre 2024





Illustration: *Rabelais, le Tiers livre, le juge Bridoye.*

Le **tribunal de police** est une juridiction pénale française qui juge toutes les [contraventions](#). Jusqu'en 2005 et à nouveau depuis le 11 janvier 2017¹, il est compétent pour le jugement de toutes les catégories de contraventions. Wikipedia

Vendredi dernier, je me suis rendu au tribunal où mon ami Pierre CASSEN était jugé pour non port de la ceinture de sécurité sur les 20 mètres suivant le redémarrage. Convocation 9h. Etant sans avocat, notre délinquant routier a vu son affaire traitée vers 11h15.

Ce ne fut pas du temps perdu, oh mais non les amis, la marrade à laquelle j'ai assisté valait les 2h d'attente ! On entend parler de la lenteur de la justice et de l'encombrement des tribunaux. Fallait être là ce vendredi et vous auriez compris l'incurie administrativo-judiciaire que nous vivons et qui nous coûte « un pognon de dingue » .

Le Président vous refait votre identification; nom, âge,

vous demande votre profession et vos revenus (qu'est-ce que ça peut lui faire ? Il y a 2 justices en fonction des revenus ?). Vient ensuite le grand déballage de votre affaire avec un échange de questions / réponses avec le prévenu. Ce qui ne sert strictement à rien, puisque le Président n'a tenu compte d'aucun des arguments qu'ont pu faire valoir les accusés, surtout pour les délits routiers, mais je vais y revenir.

Le Procureur, lors de ses réquisitions nous redéballe le déroulé de chaque affaire en y ajoutant ses explications et justifications avant de requérir. Mon Dieu, que de temps perdu !

Nous avons eu droit aux embrouilles de 2 voisins (68 et 78 ans) qui en sont venus aux mains. Puis vinrent 2 petites nanas, bossant ensemble et qui ont fini par se crêper le chignon. Là le roi Salomon a pruné les 2 chéries à hauteur de 100 balles chacune, toujours ça de plus dans les caisses, alors qu'elles gagnaient 1200 euros pour l'une et 1500 euros pour l'autre. C'est dégueulasse ! Combien de petites racailles multi récidivistes ont juste droit à un rappel à la loi ! **Puis vint le tour de 2 lascars et d'une dette de came de 10 euros,** oui, oui, vous lisez bien. Là aussi le ton monte et paf une mandale ! Le mec s'en prend pour 800 euros, ça fait cher le pétard ! Mais là, ça me tire pas une larme.

J'en viens maintenant aux délits routiers, là, grandiose ! Sachez que, de toute façon, vous l'avez dans l'cul ! Nos pandores sont assermentés, comme nous l'ont seriné à tour de bras le Président et le Procureur dans leurs babillages.

Dans la première de ces affaires c'était un excès de vitesse. La route nationale passant durant quelques centaines de mètres de 110 à 90 km/h. Vous la voyez venir l'arnaque ? Les prunes ont dû tomber comme à Gravelotte, ce jour là, car visiblement, le positionnement du radar ne devait pas être tout à fait conforme, comme a voulu le

démontrer notre automobiliste verbalisé, à l'aide de relevé GPS et copie d'écran de carte Google. Ami, je te la fais simple. Tu démontres que le relevé GPS de la position du radar est erroné, preuves à l'appui ; le pandore, assermenté, dit que le radar était bien positionné et paf, 135 balles et 3 points, circulez y a rien à voir et ferme ta gueule !

Pour les 2 autres affaires, elles se situaient toutes les 2 au même endroit. Devant une gare où d'importants travaux d'aménagement créaient un merdier sans nom. Les voitures accèdent comme elles peuvent. Là, la police municipale a fait du zèle. Notre deuxième contrevenant, 76 ans, là aussi, photos à l'appui a expliqué l'impossibilité de l'infraction. Et re paf, « *sont assermentés* ». 135 balles et 3 points, allez hop !

Enfin, notre dernier malfrat de la route. Venu déposer sa chérie à la gare, il s'arrête au mieux pour gêner le moins possible la circulation. Descend de son véhicule pour sortir les bagages de Madame, comme quoi la galanterie ne paie plus, vous allez le voir. Rapide au revoir, bisou furtif et remonte dard dard dans son véhicule pour dégager le passage au plus vite. Le véhicule démarre et notre ami boucle sa ceinture de sécurité. Dans l'cul Lulu ! La Municipale veille aux dangereux dérapages routiers. Notre ami conteste, ne signe pas le P.V. et se fait fort de plaider sa cause au tribunal de police. SONT ASSERMENTES !! Comment faut-il vous le dire ? Et re re paf, 135 boules et 3 points.

Tout cela serait risible, si ça ne cachait pas une triste vérité, ou plutôt 2. La première, est qu'il faut faire rentrer de l'argent dans les caisses. La deuxième, la doxa écologique et le wokisme, ont transformé l'automobilisme en délinquant.

Mais ce jour là, le plus odieux fut le Procureur. Servile serviteur d'un Etat qui d'Etat n'a plus que le nom. Tout au

long de l'audience, ses réquisitions ont été d'une dureté et d'une méchanceté sans égale. Le montant des amendes demandées dans chaque affaire était totalement disproportionné, eu égard aux revenus de beaucoup des victimes de ce jour là.

Dans les 3 affaires, ce triste fonctionnaire, tellement à court d'arguments et ne voulant, sans doute, pas passer pour un con, nous l'a joué grandiose. Pour chacun de nos 3 délinquants, il s'était fendu d'une enquête complémentaire auprès de chacune des maréchaussées verbalisatrices. Mais de qui se moque t-on ? Comment, des semaines, après la commissions de faits, surtout ceux de ce type, ces gens là peuvent-ils se souvenir de l'exactitude du déroulé des faits reprochés ? Alors on fait un courrier, reprenant à peu de chose près, le P.V. dressé lors de faits et le Procureur d'exhiber le document. Pauvre hère.

Voilà comment la justice et pourquoi la justice nous coûte autant de temps et d'argent. La plupart de ces affaires n'auraient jamais dû se retrouver devant elle. Par ailleurs, notamment dans les affaires routières et compte tenu des circonstances (accès à la gare compliqué avec des travaux, des sens interdits, des lignes jaunes et un embouteillage permanent) et des arguments développés par les 3 mis en cause, le bénéfice du doute aurait dû prévaloir très largement et pour au moins une des autres affaires, de simples remontrances et un rappel à la loi auraient permis à la justice d'être rendue de façon honorable, il n'en a rien été. DURALEX, SED LEX. Oui, mais, comme il est enseigné dans les études de droit, « *il y a la loi et l'esprit de la loi* ».

Ces temps là sont révolus. L'état profond a commis une grille de lecture judiciaire et rien ni personne ne doit y déroger. Nous nous enfonçons, chaque jour un peu plus, vers une judiciarisation dictatoriale. La justice se doit d'être dure avec les forts et douce avec les faibles, faute de

quoi, elle met en péril l'équilibre du pays et ouvre la boîte de Pandore à tous les excès et à la volonté de tout un chacun de vouloir se faire justice lui-même.

FONZY